

# C O M M U N I Q U É

## Citoyennes et citoyens de Saint-André-d'Argenteuil

### DÉCHETS :

La municipalité de Saint-André-d'Argenteuil est aux prises depuis plus d'un an avec une situation vraiment désagréable des DÉCHETS déposés le long des routes.

Nous désirons faire un rappel auprès de la population, il est interdit à toute personne de disposer de ses déchets ou matériaux de construction, etc. dans les fossés, aux abords des routes municipales ou sur les terrains des propriétés privées.

En 2009, il est inconcevable de retrouver nos abords des routes malpropres, il ne faut pas oublier qu'il s'agit de notre environnement et notre qualité de vie. C'est pour cela que nous demandons à tous les citoyens de respecter les collectes des déchets qui sont à votre disposition. Consultez le site Web de la RIADM, toutes les informations y sont : un clic et voilà [www.riadm.ca](http://www.riadm.ca)

**N'hésitez pas à dénoncer les personnes contrevenantes en prenant le numéro d'immatriculation (plaque) du véhicule ou de la remorque et avisez la municipalité immédiatement.**

### IMPORTANT

La collecte de gros objets est de retour depuis le 5 mai 2009. Elle s'effectuera **une fois par mois systématiquement avec la 1re collecte du bac vert au début de chaque mois.** Il est nécessaire que vos **gros objets soient DÉPOSÉS à la ligne de rue la veille** afin de s'assurer d'un bon service.

### NOUVEAU

La municipalité a son site WEB. Sur lequel, on y trouve des informations intéressantes [www.saintandredargenteuil.com](http://www.saintandredargenteuil.com)

### PROCHAIN VERSEMENT DE TAXES

Le 26 mai 2009 **NOUVEAU** service de paiement par **INTÉRAC** maintenant disponible. Toutefois, l'utilisation des chèques postdatés demeure le meilleur mode de paiement pour ne pas oublier un versement.

### LOISIRS

#### **Parc municipal de Carillon :**

- Accès **gratuit** aux résidents de Saint-André-d'Argenteuil (Condition preuve de résidence)
- Camp de jour (\$) la municipalité défraie la somme de 20 \$/semaine ou 175 \$/saison/enfant inscrit. L'aide municipale est applicable immédiatement à l'inscription et s'adresse seulement aux enfants résidents de Saint-André-d'Argenteuil. (Conditions : preuve de résidence et acte de naissance)
- Nouveau** programme municipal accès **gratuit** pour les jeunes de 4 à 12 ans résidents de Saint-André-d'Argenteuil à **tous** les jeux appartenant au gestionnaire (Conditions : Adhésion obligatoire (carte saisonnière) avec preuve de résidence et acte de naissance). Pour une question de sécurité, les enfants de moins de 4 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un parent adulte. (Camping municipal rustique (\$\$))

\$ = Partage entre la Municipalité et l'adhérent

\$\$ = 100 % à l'utilisateur

Pour information supplémentaire, veuillez communiquer au 450-537-PARC (7272)

## CULTURE SPECTACLES 2009

Festival **On se donne des Aïrs** revient pour la 3<sup>e</sup> année, il s'agit de 3 spectacles et d'activités **gratuites** qui se tiendront au **Parc municipal de Carillon**, 1 rue du Plein Air, les 17 et 18 juillet 2009.

**Nouveau** cette saison, trois 3 concerts intimes auront lieu à l'**Espace historique et culturel Christ Church**, 163 Route du Long-Sault, Saint-André-d'Argenteuil, les vendredis 22 mai, 12 juin et 10 juillet 2009, à 20 heures. Coûts des billets Prévente 18 \$, porte 22 \$ ou 3 concerts pour 50 \$.

Participer en grand nombre, pour de l'information supplémentaire communiquer avec Mme Évelyne Bergeron au 450-612-0825 ou [onsedonnedesairs@gmail.com](mailto:onsedonnedesairs@gmail.com)

### SÉCURITÉ INCENDIE

#### ***Changez de pile pour l'amour!***

L'avertisseur de fumée est le moyen le plus efficace d'assurer la sécurité des occupants d'une habitation en cas d'incendie. Encore aujourd'hui, trop de décès surviennent malheureusement soit parce qu'il n'y a pas d'avertisseur de fumée, soit que la pile est manquante ou parce que celui-ci n'a pas fonctionné.

Selon les statistiques, cette situation concerne davantage les enfants de moins de 5 ans et les personnes âgées. Chez les aînés, le nombre de décès est encore plus important. En effet, le tiers des personnes décédées dans un incendie au cours des dernières années avaient plus de 65 ans. Dans les trois quarts des cas, l'avertisseur de fumée était absent ou ne fonctionnait tout simplement pas.

Dans sa mise en œuvre du schéma de couverture de risques, votre service de sécurité incendie local a élaboré en collaboration avec la MRC d'Argenteuil un programme de visites de prévention de tous ses risques faibles, moyens, élevés et très élevés.

Tous les risques faibles (résidences) seront visités par les pompiers locaux, et ce, sur une période de sept ans. Les autres risques seront inspectés : risques moyens : sept ans, élevés et très élevés : 3 ans.

Pour renseignements supplémentaires, veuillez contacter la direction du service sécurité incendie au (450) 537-3527 poste 40

**Pour toute URGENCE, composez le 9-1-1**

### SERVICE D'URBANISME

La Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, par le biais de la réglementation d'urbanisme aura à l'œil la qualité des revêtements extérieurs de tous les types de bâtiments et ainsi, elle se donne plus de moyens d'intervention afin d'améliorer la qualité du milieu de vie et l'esthétisme du paysage sur son territoire.

#### **Abris temporaires d'autos**

Il est obligatoire de démanteler ces abris temporaires qui doivent être utilisés uniquement en période hivernale. La collaboration de tous est demandée.

Visitez la section urbanisme sur le site web de la municipalité. Beaucoup d'information s'y retrouve et si vous ne trouvez pas....

**Pour communiquer avec le service, composez-le  
(450) 537-3527 poste 37**